

La question pétronienne :
Première partie — La croyance

Jacques **Acolty**

Louvain-la-Neuve, le 8 juin 2026

[Extrait des [Folia Electronica Classica](#), t. 52, juillet-décembre 2026]

La question pétronienne : un conflit entre croyance et raison

Première partie — La croyance

Jacques Acolty

<jacques.acolty@gmail.com>

Grand Dieu ! De tant d'horreurs que la mort me délivre !
(Voltaire, *Le Fanatisme ou Mahomet le Prophète*, acte 4, sc. 6)

Sommaire

- I. La *coniectura* de Pithou
- II. La doxa
- III. Le livre de K. Rose
 - La question pétronienne
 - A. Les *testimonia*
 - B. La critique interne
 - Des explications erronées
 - Tunc*
 - Contexte social et économique
 - Les points de contact
 - Les *pauci familiarium* du Prince
 - L'auteur connaît intimement Néron
 - Le prénom de l'auteur
 - Elegantiae arbiter* : un titre honorifique
 - Le *terminus post quem*
 - A. *La Pharsale*
 - B. Les *Lettres à Lucilius*
- IV. En résumé
- V. En conclusion

I. La *coniectura* de Pithou

Les érudits se divisent sur la question pétronienne depuis plusieurs siècles. Les uns, majoritaires, ont décidé à la légère que l’auteur du *Satiricon* est ce consul suffect de Néron (juillet-août 62) que Tacite nomme C. Petronius (*Ann.*, XVI, 18-19), les autres, minoritaires, n’adhèrent pas à ce qui leur paraît être une ineptie.

L’ivraie fut semée par Pierre Pithou (1539-1596), juriste et brillant latiniste, surnommé le Varron français, qui donna en 1577 une édition du *Satiricon*¹. Pithou commence son introduction par cette phrase : *Aut ualde me² coniectura fallit, aut hic ipse est Petronius, de quo Tacitus lib. XVI. Annalium sic scribit*, « Soit mon hypothèse me trompe complètement, soit c’est ce Petronius même dont Tacite écrit dans le livre XVI de ses *Annales* ... » Suit le texte de Tacite que Pithou retranscrit fidèlement n’étaient quelques majuscules intempestives (*Ann.*, XVI, 18, 19, 20. 1) : ... *dein reuolutus ad uitia, seu uitiorum imitationem inter paucos familiarium Neroni adsumptus est elegantiae ARBITER³ ...*, « ... puis, retombé dans les vices, ou plutôt dans l’imitation des vices, il fut admis parmi le petit nombre des intimes de Néron en tant qu’arbitre de l’élégance. »

— pourquoi Pithou écrit-il *arbiter* en majuscules ?

— comment justifier le cas d’*elegantiae* si *Arbiter* est un nom propre ?

La seule solution est de faire d’*Arbiter* un titre honorifique : l’Arbitre.

Pithou écrit ensuite que Pline⁴ et Plutarque⁵, appellent Pétrone Titus, qu’il existe bien un Petronius Turpilianus⁶, mais qu’il se suicida sur ordre de Galba⁷, et que la *familia Petronia* appartient à l’ordre équestre⁸. Pithou poursuit : *Sane Petronium Arbitrum Domitiani tempora praecessisse...*

¹ *Petronii Arbitri Satiricon*, Lutetiae, apud Mamertum Parissonium, M. D. LXXVII.

² « *me* » deviendra « *nos* » dans l’édition de 1587.

³ *elegantiae ARBITER* sera encadré de virgules dans l’édition de 1587.

⁴ Plin., *Nat.*, XXXVII, 20.

⁵ Plut., *Quomodo adulator ab amico internoscatur*, 60e.

⁶ Tac., *Agr.*, 16 ; *Ann.*, XIV, 29 ; XIV, 39 ; XV, 72 ; *Hist.*, I. 6

⁷ Plut., *Galba*, 15. 2.

⁸ Plin., *Nat.*, 6. 181.

Tout habité par son intuition, Pithou vient de commettre l'erreur fatale : sous sa plume, le consul C. Petronius de Tacite est rebaptisé Petronius Arbiter.

Reprenons la phrase complète : *Sane Petronium Arbitrum Domitiani tempora praecessisse ex eo etiam intelligetur, quod eius Terentianus Maurus meminerit si modo Terentianus is est, quem suo tempore Siensem rexisset Martialis⁹ testatur. Is igitur, quisquis tandem fuit, Petronii sic meminit, cum de dimetro iambico claudo agit.* (Pithou cite alors les vers 2486 à 2490 du *De metris*¹⁰), *Et paulo post de sexta tome Hendecasyllabis* (Pithou cite les vers 2849 à 2857 du *De metris* en omettant les v. 2853 et 2854¹¹), « On comprendra bien que Petronius Arbiter a précédé le temps de Domitien du fait que Terentianus Maurus le mentionne, si du moins ce Terentianus est celui dont Martial affirme qu'il a gouverné Syène à son époque. Ce Terentianus donc, qui qu'il fût en fin de compte, mentionne Petronius quand il traite du dimètre iambique boiteux (...), et, un peu plus loin, du sixième type d'hendécasyllabe (...). »

En réalité, Terentianus Maurus mentionne Arbiter au v. 2489 et Petronius au v. 2852 de son *De metris*.

Et alors ? dira-t-on peut-être.

Et alors ! 363 vers séparent ces deux occurrences !

Imaginons un instant un philologue connaissant parfaitement la grammaire et le vocabulaire latins, mais ignorant tout de l'histoire romaine et de la littérature latine, à qui l'on donne à lire le *De metris* de Terentianus. Il tombe sur Arbiter au v. 2489 et sur Petronius au v. 2852. Quel rapport établira-t-il entre ces deux noms ? Aucun. Pour lui, il s'agira de deux personnages différents, car rien dans le *De metris* ne permet de relier Arbiter à Petronius.

Mais Pithou a décidé que Petronius Arbiter était le consul néronien, et quand il rencontre dans le *De metris* les noms d'Arbiter (v. 2489) et

⁹ *Ep.*, 1. 86. 6. Ce Terentianus serait le préfet de l'une des trois cohortes stationnées à Syène. Cf. P. Howell, *A Commentary of Book One of the Epigrams of Martial*, London, 1980, 191.

¹⁰ C'est le fr. XIX d'Ernout.

¹¹ C'est le fr. XX d'Ernout.

Petronius (v. 2852), il lui paraît évident qu'il s'agit de « Petronius Arbiter », le consul de Néron, l'auteur du *Satiricon*.

Se souvient-on de que répondait Hector à Busiris *le plus grand expert vivant du droit des peuples* dans la pièce de Giraudoux¹² ?

BUSIRIS. C'est contre les faits, Hector.

HECTOR. Mon cher Busiris, nous savons tous ici que le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination. Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité.

Et Pithou était juriste.

Conséquence de cette méprise : désormais, le consul néronien que Tacite appelle C. Petronius sera désigné indifféremment sous les noms de Petronius Niger (son nom officiel) et de Petronius Arbiter. Ainsi peut-on lire : « Les *Annales* de Tacite ont rendu célèbre, ..., le nom de Pétrone (C. — ou T. — Petronius Arbiter — ou Niger)¹³ », « ... C. Pétronus Arbiter, qui semble bien devoir être identifié avec l'auteur du *Satiricon*... longtemps intime de Néron¹⁴ », « ... C. Petronius Arbiter, ami du Prince...¹⁵ ». Que les fastes consulaires ne comporte aucun Petronius Arbiter n'a pas de quoi émouvoir la doxa. Faut-il rappeler que les Romains s'interpellaient davantage par leur *cognomen* que par leur prénom et qu'ils ne se trompaient guère sur ce point. Dans ses *Lettres à Brutus*, Cicéron ne dit jamais *Marce*, mais utilise vingt et une fois le vocatif *Brute*¹⁶. Dans une lettre à Atticus, il appelle son fils *le petit Cicéron* : καὶ Κικέρων ὁ μικρὸς ἀσπάζεταιται Τίτον τὸν Ἀθηναῖον (*ad. Att.*, 2. 9).

Dorénavant, et pour longtemps, l'auteur du *Satiricon* sera le consul pétronien.

Bien que la *coniectura* de Pithou manque singulièrement d'assise, beaucoup d'érudits, parmi les plus éminents l'ont adoptée : K.F.C. Rose¹⁷,

¹² J. Giraudoux, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, Acte II, scène V.

¹³ P. Grimal, *La littérature latine*, Fayard, 1994, p. 412.

¹⁴ J. Bayet, *Littérature latine*, A. Collin, 1965, p. 344.

¹⁵ J. Gaillard, *Approche de la littérature latine*, Nathan, Paris, 1992, p. 99.

¹⁶ L'onomastique romaine a évolué au cours des siècles. Nous y reviendrons.

¹⁷ K. F. C. Rose, *The Date and Author of the Satiricon*, Lugduni Batavorum, Leiden, E. J. Brill, 1971.

M. S. Smith¹⁸, P. Habermehl¹⁹, N. Breitenstein²⁰, G. Vannini²¹, G. Schmeling²², E. Cizek²³, H. Zehnacker et J.-Cl. Fredouille²⁴, P. Grimal²⁵, P. Veyne²⁶, Ét. Wolff²⁷, J.-Chr. Dumont²⁸, Bagnani²⁹... Elle s'est également imposée dans les dictionnaires où les citations du *Satiricon* figurent entre celles de Sénèque et de Pline l'Ancien, deux auteurs du premier siècle ap. J.-C.

II. La doxa

Nous appellerons *doxa* la croyance selon laquelle un consul suffect (juillet-août 62) de Néron est tenu pour être l'auteur du *Satiricon*. Tacite le prénomme Gaius³⁰, confondant probablement Titus Petronius avec Caius Petronius Pontius Nigrinus, l'un des consuls de 37.

Il n'est pas inintéressant de rapporter ce que J.-Chr. Dumont écrivait : « Assez de recherches récentes ont regroupé suffisamment d'indices pour qu'il ne soit plus permis de douter que le *Satyricon* ait été écrit au temps de Néron par le Petronius dont Tacite relate la faveur puis la mort. Il apparaît même presque assuré que celui dont l'historien fait l'*arbiter elegantiae* de Néron et que la tradition littéraire nomme Petronius Arbiter s'appelait en

¹⁸ M. S. Smith, *Petronius. Cena Trimalchionis*, reprinted 2004, Oxford University Press.

¹⁹ P. Habermehl, *Petronius. Satyricon 79-141*, Berlin, 2006.

²⁰ N. Breitenstein, *Petronius. Satyricon 1-15*, Berlin, 2009.

²¹ G. Vannini, *Petronii Arbitri, Satiricon 100-115, Edizione critica e commento*, Berlin / New-York, 2010.

²² G. Schmeling, *A Commentary on the Satyricon of Petronius*, Oxford University Press, 2011.

²³ E. Cizek, *Néron*, Fayard, 1982.

²⁴ H. Zehnacker – J.-Cl. Fredouille, *Littérature latine*, P.U.F, Paris, 1993, p. 247.

²⁵ P. Grimal, *La littérature latine*, Fayard, 1994, p. 412-417.

²⁶ P. Veyne, *Sénèque. Une introduction*, Éd. Tallandier, Paris, 2007, p. 262.

²⁷ Ét. Wolff, *Le roman grec et latin*, Ellipses, 1997, p. 37-39. — *Le mélange, idéal esthétique et social dans le Satiricon de Pétrone*. In : *Vita Latina*, n°155, 1999. p. 19-25.

²⁸ J.-Chr. Dumont, *La Lex Petronia de servis et la date du Satiricon*. In : *Kentron*, n°5, 1989. pp. 23-31.

²⁹ G. Bagnani, *Arbiter of Elegance. A Study of the Life and Works of C. Petronius*. Toronto, University of Toronto Press, 1954.

³⁰ D'après deux inscriptions retrouvées à Herculaneum. Cf. G. Pugliese Caratelli, in : *La Parola del Passato* 1, 1946, 379–385 ; 3, 1948, 165–184 ; 8, 1953, 458–460. Cf. PLIN., *Nat.*, 37. 20 ; PLUT. (*Mor.*, 60e).

réalité T. (ou C. ou P.) Petronius Niger³¹. Je ne remettrai pas en cause ces résultats auxquels j'adhère.³² »

Cet acte de foi de J.-Chr. Dumont ne manque pas de soulever trois critiques :

— s'il n'est *plus permis de douter*, c'est l'indicatif qui s'impose (a été écrit).

— on ne modifie pas l'ordre des mots d'une citation. Tacite n'a pas écrit *arbiter elegantiae* mais *elegantiae arbiter* (*Ann.*, 16. 18. 11).

— au-delà de ces deux remarques un peu mesquines, j'en conviens, mais que je ne désavoue pas, on notera le verbe *adhérer*, comme P. Claudel : « En un instant mon cœur fut touché et *je crus*. Je crus, d'une telle force d'adhésion, d'un tel *soulèvement* de tout mon être, d'une conviction si puissante, d'une telle *certitude* ne laissant place à aucune espèce de doute, que, depuis, tous les livres, tous les raisonnements, tous les hasards d'une vie agitée n'ont pu ébranler ma foi, ni à vrai dire, la toucher³³. » L'adhésion est un acte de foi, non de raison. La doxa repose donc sur la foi. Mais la foi et la raison sont deux choses différentes. L'une s'adresse au cœur ; exaltée, elle devient mysticisme. La seconde s'adresse au cerveau et commande la soumission aux faits.

III. Le livre de K. Rose

K. Rose, un partisan de la doxa, a écrit un petit livre³⁴ dans lequel il expose les raisons qui permettent, selon lui, d'attribuer le *Satiricon* au Pétrone néronien. L'entreprise, bien que périlleuse, est louable, car souvent, la doxa n'argumente pas, elle affirme. Cet article se propose de critiquer ce qui dans le livre de K. Rose offusque la raison ou le simple bon sens.

³¹ On ne peut s'empêcher de penser à la fable de La Fontaine : « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère... »

³² J.-Chr. Dumont, *La Lex Petronia de servis et la date du Satiricon*. In : *Kentron*, n°5, 1989. pp. 23-24.

³³ P. Claudel, *Œuvres en Prose, Contacts et circonstances*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, p. 1010.

³⁴ K.F.C. Rose, *The date and author of the Satiricon*, Leiden, 1971.

La question pétronienne

K. Rose pose le problème d'une singulière manière : *The Petronian Question consists of the following basic problems : was the Satiricon written during the age of Nero ? If so, was it written by the Petronius who was known as the Emperor's Arbiter of Elegance ? Or was it written during the reign of some other emperor, and if so, by whom ?* — « La question pétronienne consiste dans les problèmes fondamentaux suivants : le *Satiricon* a-t-il été écrit à l'époque de Néron ? Si oui, a-t-il été écrit par le Pétrone connu comme l'*Arbitre de l'Éléance* de l'Empereur ? Ou a-t-il été écrit pendant le règne d'un autre empereur, et si oui, par qui ? » p. 1.

En introduisant d'emblée une relation entre le *Satiricon* et l'époque néronienne et en évoquant d'entrée de jeu le Pétrone de Tacite, K. Rose s'installe dans une quête herméneutique circulaire, dont il ne pourra sortir. La conclusion ne pourra que coïncider avec les présupposés de départ. Cette façon de poser la question revient à s'enfermer dans un *circulus vitiosus*. Ce faisant, K. Rose renonce à interroger le texte comme œuvre anonyme et fragmentaire, et ne peut que « redécouvrir » une énième fois le mythe du dandy néronien.

En effet, dès la première page de son livre, K. Rose écrit *Arbiter* avec des majuscules : *the Emperor's Arbiter of Elegance*. Or rien n'autorise cet abus captieux de majuscules. Il faut se reporter à ce qu'écrit Tacite : ... *inter paucos familiarium Neroni adsumptus est, elegantiae arbiter, ...* (Tac., *Ann.*, XVI. 18). *Elegantiae arbiter* est un prédicat, *arbiter* est un nom commun et la traduction pourrait être : ... il fut admis parmi les quelques familiers de Néron, en tant qu'arbitre du goût. En écrivant *the Arbiter of Elegance* avec des majuscules, K. Rose accrédite l'idée qu'il s'agit d'un titre officiel ou honorifique, et que l'on appelait couramment le consul Pétrone l'*Arbitre de l'Éléance*, ce qui ne correspond ni aux propos de Tacite ni aux faits rapportés par la littérature. Une majuscule à la place d'une minuscule aura suffi à sublimer une fonction en un titre honorifique et un personnage historique secondaire en une icône littéraire. K. Rose répète cette faute quinze fois. C'est du psittacisme.

Après ce début bancal, K. Rose cherche à établir la datation néronienne en se fondant d'abord sur les *testimonia*, ensuite sur la critique interne du *Satiricon*.

A. *Les testimonia*

*Firstly, it has been thought that, since no one refers to Petronius or to the Satiricon until about 200 A.D., the work was not written before then. But a similar silence is observed over Velleius Paterculus and Phaedrus, both unquestionably of the first century A.D., and it is not surprising if a work of the nature of the Satiricon received no discussion from the serious-minded. The argument from silence can therefore be firmly rejected — « On a d'abord pensé que, puisque personne ne fait référence à Pétrone ou au *Satiricon* avant environ 200 après J.-C., l'œuvre n'avait pas été écrite avant cette date. Mais un silence semblable est observé pour Velleius Paterculus et Phèdre, tous deux indiscutablement du premier siècle ap. J.-C., et il n'est pas surprenant qu'une œuvre de la nature du *Satiricon* n'ait pas été discutée par les esprits sérieux. L'argument du silence peut donc être fermement rejeté. » (p. 5).*

Ce raisonnement est un paralogisme.

Contrairement à ce que prétend K. Rose, Martial (ca. 40-ca. 102) mentionne Phèdre (III. 20. 5) et Martial est un auteur du premier s. ap. J.-C.

S'il faut attendre Priscien au VI^e s. pour que soit cité Velleius Paterculus (G.L.K. 2. 248), force est d'admettre que Velleius ne cessa d'être lu et recopié au cours du temps, sans quoi son livre aurait disparu.

Quant à Pétrone, une fois cité par Terentianus Maurus, il ne cessera de l'être pendant plusieurs siècles.

On ne fera pas violence aux zéloteurs de la doxa si l'on avance qu'un auteur ne peut être cité qu'à partir du moment où il a produit une œuvre.

Ajoutons que le Pétrone de la doxa n'était pas le premier venu : c'était l'ancien gouverneur de Bithynie, un consul suffect et un ami intime de Néron. Si ce Pétrone avait ajouté à son *curriculum* l'originalité d'être un écrivain *licencieux*, l'Antiquité l'aurait-elle passé sous silence ?

Tacite n'évoque aucune activité littéraire du Pétrone consulaire, Quintilien ne le cite pas et ne mentionne pas le roman³⁵ quand il dresse la

³⁵ Le grec et le latin n'avaient pas de nom spécifique pour désigner le roman. Le grec dit σύγγραμμα, δράμα, πλάσμα... et Macrobe recourt à une périphrase : *argumenta fictis casibus amatorum referta* (*Somn.*, 1. 2).

liste des genres littéraires (Quint., *Inst.*, X. I), ce qui laisse supposer que ce genre narratif nouveau n'était pas encore apparu à Rome à son époque.

Pour les Anciens, Petronius Arbiter était avant tout un poète talentueux. Il suffit de relire le fragment XIX d'Ernout et le *De musica* de saint Augustin (*Mus.*, 4. 13. 16)³⁶. Les grammairiens Terentianus Maurus (*De metris*), Aphthonius (*De metris omnibus*), Diomède (*Ars gram.*), citent des vers de Pétrone dans leur métrique. Quelle raison aurait eue Quintilien d'ignorer un grand poète latin ?

Un grammairien puise généralement ses exemples chez des auteurs contemporains. Terentianus Maurus, le premier à mentionner Petronius, est un auteur de la fin du II^e s. ap. J.-C. et/ou du début du III^e.

On regrette que la doxa n'explique pas pourquoi une omerta aurait enveloppé pendant près de 150 ans l'œuvre du consul néronien, l'auteur présumé du *Satiricon*, *the Arbiter of Elegance* de K. Rose, ni pourquoi cette omerta se serait brisée soudainement. La doxa n'explique pas davantage pourquoi les *grammatici*, dans leurs *Artes*, ne mentionnent jamais la qualité de consul de celui qu'ils appellent indifféremment Arbiter ou Petronius.

Que l'argument *ex silentio* n'ait pas force probante, chacun en convient. Toutefois, il n'y a aucune raison de le rejeter ici aussi *firmly*, d'autant que K. Rose lui-même recourt deux fois à un argument *somewhat ex silentio* (p. 38 et 54), lequel devient même à l'occasion un argument raisonnable : *this argument is somewhat ex silentio; but it is reasonable to expect that...* (p. 54). Il y a donc deux sortes d'arguments *ex silentio*, selon K. Rose, l'un que l'on réfute *firmly* et un autre qui est *reasonable*. Dont acte.

K. Rose examine les témoignages de Lactance et de Jérôme.

— Lactance

K. Rose écrit : *it has been thought that Lactantius, in his note on Statius, Theb. 3.661 (fr. 27), attributes to Petronius the words primus in orbe deos fecit timor (also attributed to Petronius by Fulgentius), with the comment : ut Lucanus [Phars. 1. 486] 'quae finxere timent' et Petronius Arbiter istum secutus 'primus in orbe deos fecit timor' &c. The obvious meaning is that Lactantius thought that Petronius wrote his lines after Lucan ; some scholars have interpreted the comment to mean that Petronius was imitating*

³⁶ Saint Augustin ne mentionne pas Pétrone *expressis verbis*, mais il cite des vers de Pétrone.

*Stattius... if the poem is by Petronius, it may have been written quite independently of Lucan, and Stattius may or may not have known it. If he did, then Petronius wrote before Stattius. If he did not, we can prove nothing. All that can be established is, that Lactantius thought that Petronius wrote after Lucan, which is not very helpful since the BC abundantly indicates the same conclusion — « On a pensé que Lactance, dans sa note sur Stace, Theb. 3.661 (fr. 27), attribuait à Petronius les mots *primus in orbe deos fecit timor* (également attribués à Petronius par Fulgence), avec le commentaire : *ut Lucanus [Phars., 1. 486] 'quae finxere timent' et Petronius Arbitrator istum secutus 'primus in orbe deos fecit timor'*, etc. Le sens évident est que Lactance pensait que Petronius avait écrit ses vers après Lucain ; certains chercheurs ont interprété ce commentaire comme signifiant que Petronius imitait Stace... si le poème est de Petronius, il peut avoir été écrit tout à fait indépendamment de Lucain, et Stace l'a peut-être connu ou non. S'il l'a connu, alors Pétrone a écrit avant Stace. S'il ne l'a pas connu, nous ne pouvons rien prouver. Tout ce qu'on peut établir, c'est que Lactance pensait que Pétrone écrivait après Lucain, ce qui n'est pas très utile puisque le BC³⁷ indique abondamment la même conclusion. » (p. 5).*

Voilà un exposé philologique *nuancé* : l'auteur empile les distinctions possibles. Il évite de trancher sur des données textuelles trop incertaines, et donne l'impression d'un exercice d'école.

Dissipons deux confusions :

— il y a deux Lactance, Lactantius (ca. 250 - ca. 325) et Lactantius Placidus (ca. 400). K. Rose aurait dû préciser qu'il s'agit ici de Lactantius Placidus, l'auteur des commentaires sur *La Thébaïde*.

— Par ailleurs, quand Fulgence Planciade attribue le vers *primus in orbe...* à Petronius (*Myth.* 1,1), c'est à l'auteur du *Satiricon* qu'il pense, et nullement au consul néronien. Or pour K. Rose, il ne fait aucun doute que Fulgence désigne par Petronius le consul néronien. C'est totalement fallacieux.

Prudent, K. Rose rappelle ce que F. Bücheler disait de Lactance : *auctoritatem eius non assis facio*³⁸ (p. 6).

³⁷ BC : le poème sur la guerre civile du *Satiricon* (*Sat.*, 119-124).

³⁸ *Petronii Arbitri satirarum reliquiae, ex recensione Francisci Buecheleri, Berolini, MDCCCLVII, p. 216.*

K. Rose, nul ne sait pourquoi, omet le témoignage de Servius. Or Servius impute le vers à Stace (*Aen.*, 2. 715. 5) et Servius est un auteur fiable qui connaît bien Petronius Arbiter comme le révèlent les fragments 1 et 2 d'Ernout³⁹. Si le vers est de Stace, comme l'écrit Servius, le consul néronien, mort en 66, ne pouvait en avoir connaissance. La composition de la *Thébaïde* dut commencer vers 80 et s'achever vers 92⁴⁰. Voilà de quoi embarrasser la doxa.

Rose fixe le *terminus ante quem* du *Satiricon* probablement vers 200 d'après le témoignage de Terentianus : *there is a probable terminus ante of 200 A.D. from Terentianus'evidence* (p. 6).

— Jérôme

K. Rose cite un vers de Martial⁴¹ (2.12.4) que Jérôme attribue à Arbiter (*Ep.*, CXXX. 19) : *If Jerome is wrong to attribute the line to Petronius instead of Martial, then we have no evidence for the date of Petronius. But if Jerome is right, there are three possibilities : either Martial borrowed the phrase from Petronius, or vice versa, or the two writers wrote independently. The first two of these choices are equally possible, taking the question in isolation, and the third rather less* — « Si Jérôme a tort d'attribuer le vers à Pétrone au lieu de Martial, alors nous n'avons aucune preuve de la date de Pétrone. Mais si Jérôme a raison, il y a trois possibilités : ou bien Martial a emprunté la phrase à Pétrone, ou bien l'inverse, ou bien les deux écrivains ont écrit indépendamment. Les deux premiers de ces choix sont également possibles, en prenant la question isolément, et le troisième plutôt moins. » (p. 5).

Devant le témoignage de Jérôme, K. Rose applique une rigueur logique apparente — alternatives, hiérarchie des probabilités — mais cette logique ne résout rien. La conclusion ("*the first two are equally possible, the third rather less*") est que tout est possible. Rien n'est démontré. Le témoignage de Jérôme est noyé dans une érudition où la prolifération des possibles masque la pauvreté du savoir. K. Rose eût été bien inspiré de ne pas

³⁹ Coluccio Salutati, lui aussi, attribue le vers à Stace : *Vnde non incongrue dixit Statius atque post eum Petronius Arbiter* : « *Primus in orbe deos fecit timor* » (*De laboribus Herculis*, 2. 1. 12).

⁴⁰ H. Zehnacker – J.-Cl. Fredouille, *Littérature latine*, PUF, Paris, 1993, p. 285.

⁴¹ *Non bene olet qui bene semper olet* (Mart., 2. 12. 4).

mentionner le témoignage de Jérôme qui est source d'ergotage, mais qui n'est pas contributif.

Toutefois, il est une autre hypothèse : le *lapsus calami*, volontaire ou non. Jérôme aimait passionnément les lettres latines profanes. Ainsi, quand il pleurait sur son passé de pécheur, aussitôt après il relisait Plaute. Terrassé par une extase spirituelle, il se vit reprocher par le Juge de n'être pas chrétien : « *Ciceronianus es, non Christianus* » (*Ep.*, 22. 30 *ad Eustochium*). Lecteur impénitent des lettres latines profanes, Jérôme⁴² devait connaître Martial qui fut célèbre en Gaule de son vivant (*Mart.*, 7. 88). Mais un prêtre chrétien, directeur de conscience de nombreuses patriciennes romaines (les Dames de l'Aventin⁴³), pouvait-il avouer à la pieuse Julia Eustochius, la destinataire de la lettre, qu'il fréquentait un épigrammatiste souvent obscène⁴⁴ ? Arbiter, en revanche, était un poète bienséant, si l'on en juge d'après les poèmes qui lui sont attribués. Pour séduisante qu'elle soit, cette hypothèse comporte cependant trop de présupposés. Aussi lui préférons-nous cette autre plus vraisemblable.

Nous savons que Pétrone empruntait volontiers à différents auteurs dont Sénèque, Lucain, Martial, Suétone, et marginalement à Juvénal⁴⁵. Il suffisait que dans le livre de Pétrone que lisait Jérôme figurât le vers de Martial pour que Jérôme l'attribuât à Pétrone. Quoi qu'il en soit, reconnaissons à Jérôme le droit de se tromper.

K. Rose consacre les pages 9 à 20 à la réfutation d'Enzo Marmorale lequel défend une datation tardive du *Satiricon*. Il est impossible de suivre E. Marmorale quand il écrit : *Convinti come siamo che l'autore del satiricon deve essere cercato fra i Petronii vissuti fra Marco Aurelio ed Elagabalo, non possiamo tuttavia nasconderci che Polianus somiglia stranamente a Polyaeus... nome di battaglia che Encolpio prende a Crotona* (cf. 127.7 ; 128.1, 129.3 ; 130.1)...⁴⁶ — « Convaincus comme nous le sommes que l'auteur du *Satiricon* doit être recherché parmi les Petronii morts entre

⁴² Jérôme a séjourné en Gaule en 367.

⁴³ Turcan Marie, *Saint Jérôme et les femmes*. In : Bulletin de l'Association Guillaume Budé, n°2-3, Juin-octobre 1968. pp. 259-272. — M. Testard, *Demetrius, une disciple de saint Jérôme, et la sollicitudo animi*. In : Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, 1999, 2002. pp. 238-256.

⁴⁴ Pline le Jeune n'était nullement offusqué par les épigrammes de Martial (*Plin.*, *Ep.*, III, 21).

⁴⁵ Cf. Acolty Jacques, *Vestis mutatio, peruersa uestis et toga peruersa. Ne faut-il pas "retourner la veste" de Mommsen ?* [[FEC 48-2024](#)]

⁴⁶ Enzo V. Marmorale, *La questione petroniana*, Bari, 1948, pp. 327-328.

Marc Aurèle et Héliogabale, nous ne pouvons cependant pas nous cacher que Polianus ressemble étrangement à Polyaenus... nom de bataille qu'Encolpe prend à Crotona...» Pour E. Marmorale, Petronius Polianus, un consul suffect du III^e s. pourrait être l'auteur du *Satiricon*.

B. La critique interne

Après avoir réfuté E. Marmorale, K. Rose se livre à une critique interne de la *Cena*. Recherchant dans le *Satiricon* des marqueurs de l'époque néronienne, K. Rose s'arrête sur trois noms (Pétraitès, Ménécrate et Apelles) qui constitueraient une preuve quasiment décisive en faveur d'une datation néronienne pour peu qu'aucun indice ne vienne à l'encontre : *One can be legitimately sceptical of any one of these allusions taken individually. But taken together, they virtually amount to proof of the Neronian date... If a fair-minded examination of the other evidence does not militate against the first century A.D., the case may be considered proved* — « On peut être légitimement sceptique face à chacune de ces allusions prises individuellement. Mais prises ensemble, elles constituent pratiquement une preuve de la date néronienne... Si un examen équitable des autres indices ne va pas à l'encontre du I^{er} siècle après J.-C., l'affaire peut être considérée comme prouvée. » (p. 21). Sauf que... une fois replacés dans leur contexte, ces noms ne sauraient fonder une telle conclusion.

— Pétraitès

Trimalchion se vante de posséder des coupes figurant les combats d'Herméros et de Pétraitès : *Nam Hermerotis pugnas et Petraitis in poculis habeo* (*Sat.* 52). Pétraitès était effectivement un gladiateur du temps de Néron, mais la remarque indique seulement un goût pour la collection d'objets à thème gladiatorien. Néron avait des coupes sur lesquelles figuraient des scènes tirées d'Homère (*Suet., Ner., 47. 1*) et ce n'est pas parce qu'on possède une statuette d'Hercule étouffant le lion de Némée que l'on a vécu à l'époque d'Hercule. La mention de Pétraitès ne constitue donc pas une preuve de datation.

— Ménécrate

Trimalchion hurle « des chants de Ménécrate » (*Sat., 73, 3*). Un chanteur de ce nom est bien attesté sous Néron (*Suet., Ner., 30, 5 ; DC., 63, 1, 1*), mais ce simple rapprochement onomastique ne signifie rien. On peut fort bien, en 2026, chanter « Il pleut, il pleut, bergère » (Fabre

d'Églantine, 1780) ou « J'ai deux grands bœufs dans mon étable » (Pierre Dupont, 1845). Autrement dit, si Ménécrate est bien un personnage de l'époque néronienne, sa mention dans le texte ne prouve aucunement que la *Cena* date de cette période.

— Apelles

Au chapitre 64, un coaffranchi, Plocamus, regrette son passé de chanteur : *Quando parem habui nisi unum Apelletem ?* — « Quand m'a-t-on jamais égalé, hormis le seul Apelles ? » Ici non plus, cette interrogation de Plocamus n'autorise pas à conclure à une contemporanéité néronienne. Tout au plus observe-t-on l'emploi d'un nom devenu proverbial. Plocamus évoque Apelles pour signaler l'excellence — non pour situer la scène dans une époque précise. Rien n'empêcherait un soprano du XXI^e siècle de se comparer à Farinelli, mort en 1782.

Autrement dit, si Pétraïtes, Ménécrate, Apelles appartiennent bien au I^{er} s. ap. J.-C., leur mention dans le *Satiricon* ne signifie pas pour autant que l'action se déroule à cette époque. Que le décor de la *Cena* puisse paraître néronien est une chose, mais la toile de fond d'un récit n'est pas nécessairement le temps de l'auteur. *Les Dieux ont soif* ont pour décor la Terreur (1793-1794), mais A. France est né en 1844 et le roman fut publié en 1912.

Il est, par ailleurs, un certain nombre de points sur lesquels les explications de K. Rose sont inexactes.

Des explications erronées

— *Horti Pompeiani* (*Sat.*, 53. 5-6)

K. Rose écrit : *This ought to mean gardens at Pompeii, since Trimalchio lives at nearby Puteoli and mention has just been made of a praedium Cumanum. Pompeii and the surrounding countryside was a near wilderness for some time after the eruption of 79, and therefore it seems probable that the Satiricon was written before them. But objections have been made, and it has been suggested that the phrase means gardens of Pompeianus or Pompeius. The area moreover must have made some agricultural recovery some years after the eruption, and it might have been possible to refer to the area by the name of the buried town* — « Cela devrait signifier des jardins à Pompéi, puisque Trimalchion vit à proximité de Pouzzoles et qu'il vient d'être fait mention d'un *praedium Cumanum*. Pompéi et la campagne

environnante restèrent pendant un certain temps presque sauvages après l'éruption de 79, et il semble donc probable que le *Satiricon* ait été écrit avant eux. Mais des objections ont été faites, et il a été suggéré que l'expression signifie les jardins de Pompéianus ou Pompée. De plus, la région a dû se rétablir quelques années après l'éruption, et il aurait été possible de se référer à la région par le nom de la ville ensevelie. » (p. 22)

On retiendra au passage la formule *it seems probable*.

L'expression *horti Pompeiani* est univoque⁴⁷. Les *horti* portent le nom de leur propriétaire du vivant de celui-ci : *Scipionis horti*, *Caesaris horti*, *Maecenatis horti*, *Crassipedis horti*... Le propriétaire étant décédé, les *horti* passent à un autre propriétaire et sont alors désignés par un adjectif rappelant le nom du premier propriétaire : *Luculliani horti*, *Sallustiani horti*, *Pompeiani horti*⁴⁸... Il suffit de lire Flavius Sosipater Charisius (IV^e s.) : *Pompei porticus et Pompeia et Pompeiana. Pompei, si possidet ; Pompeia, si publicau ; Pompeiana, si in alterius dominationem uenit* (Char., *Ars*, Liber quintus, *de differentiis*). Les *horti Pompeiani*⁴⁹ sont donc les Jardins de Pompeius Magnus.

— Pouzzoles

K. Rose n'échappe pas à un autre illogisme quand il écrit : *since Trimalchio lives at nearby Puteoli* — « puisque Trimalchion vit à proximité de Pouzzoles... » Pouzzoles ! On ne sait pourquoi la doxa a décidé que la *Cena* se déroulait en Campanie. C'est là une de ses certitudes inébranlables, c'est un dogme, c'est même le dogme fondateur.

Que dit le texte ? Que la *Cena* a lieu dans une *Graeca urbs* (*Sat.*, 81. 5) sans plus de précisions. Chaque érudit a sa petite idée sur l'identification de cette *Graeca urbs*. D'où un certain désaccord : Mommsen situe la *Cena* à Cumès⁵⁰. Pour H. Zehnacker et J.-Cl. Fredouille la *Cena* a lieu dans « une ville

⁴⁷ Cf. Acolty Jacques, *Spicilege de gloses pétroniennes* [FEC 51-2026]

⁴⁸ Curieusement, L. Homo ne mentionne pas les *Pompeiani horti* dans l'énumération qu'il fait des parcs et jardins qui entourent Rome : L. Homo, *Rome impériale et l'urbanisme dans l'Antiquité*, Paris, 1971, pp. 399-400.

⁴⁹ Les jardins de Pompée étaient au Champ de Mars, semble-t-il. Cf. V. Jolivet, *Les jardins de Pompée : nouvelles hypothèses*. In : *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, tome 95, n°1. 1983. pp. 115-138. Cf. note de bas de page 310.

⁵⁰ Th. Mommsen, *Trimalchios Heimath und Grabschrift*, *Hermes*, 1878, 13. Bd., H. 1 (1878), pp. 106-121. Le passage concerné est à la page 111.

côtière de la Campanie⁵¹ ». Pour P. Grimal, c'est « peut-être à Pouzzoles⁵² ». G. Schmeling⁵³, G. Vannini⁵⁴, P. Habermehl⁵⁵ pensent de même. Pour Ét. Wolff, ce serait « une ville hellénisée d'Italie méridionale située sans doute en Campanie⁵⁶ » et pour Ch. Dubois il s'agirait de Naples⁵⁷, « place forte de l'hellénisme linguistique et culturel⁵⁸. » La localisation précise de la *Graeca urbs* diffère donc d'un érudit à l'autre, mais tous sont d'accord sur un point : la *Graeca urbs* est une ville portuaire campanienne.

Ah ! la Campanie ! La Campanie est à la doxa ce que le poumon est à Toinette dans *Le Malade imaginaire* : « Le poumon, le poumon, vous dis-je » (acte III, sc. 10). On voit bien un zéléteur de la doxa dans le rôle de Toinette trépigner et répéter inlassablement : « La Campanie ! La Campanie ! Vous dis-je ! » Cette idée fixe, voire compulsive, est en soi inoffensive. Sa seule faiblesse est de ne reposer sur rien. Mais on attend mieux de la philologie. Le bassin méditerranéen ne manquait pas de *Graecae urbes*⁵⁹. Pouzzoles et la Campanie sont des hypothèses simplement impossibles comme le démontre un calcul élémentaire fait dans un article antérieur⁶⁰.

On n'ose imaginer que la doxa aurait inféré que l'action se passe dans une ville portuaire du littoral tyrrhénien de l'Italie méridionale parce qu'un *actuarius* vient rendre compte à Trimalchion de l'accroissement de ses possessions cuméennes (*Sat.*, 53). Ce raisonnement serait d'un infantilisme inquiétant : ne peut-on faire à Alexandrie le récit d'événements qui se sont produits à Massilia ? Quoi qu'il en soit, cette obsession de la Campanie

⁵¹ H. Zehnacker — J.-Cl. Fredouille, *Littérature latine*, P.U.F, Paris, 1993, p. 248.

⁵² P. Grimal, *La littérature latine*, Fayard, 1994, p. 413.

⁵³ G. Schmeling, *A Commentary on the Satyricon of Petronius*, Oxford University Press, 2011, xxiii.

⁵⁴ G. Vannini, *Petronii Arbitri, Satiricon 100-115*, De Gruyter, 2010, p. 5.

⁵⁵ P. Habermehl, *Petronius, Satyricon 79-141, Ein philologisch-literarischer Kommentar*, De Gruyter, 2006, p. 38.

⁵⁶ Ét. Wolff, *Le roman grec et latin*, Ellipses, 1997, p. 40.

⁵⁷ Ch. Dubois, *Pouzzoles antique (histoire et topographie)*, Paris, 1907, pp. 380-381.

⁵⁸ *Dictionnaire de l'Antiquité*, sous la direction de J. Leclant, s. v. *Neapolis*. L'article est rédigé par O. de Cazanove.

⁵⁹ Cf. Acolty Jacques, *Un autre regard sur la Cena Trimalchionis* [[FEC 49-2025](#)]

⁶⁰ *Ibid.*

engendre les biais de confirmation dans lesquels s'empêtre indéfiniment la doxa.

— *ketchup King of Campania*

Schnur, dit K. Rose, a justement nommé (*appropriately dubbed*) Scaurus (*Sat.*, 77. 5) le *roi du ketchup de Campanie (ketchup King of Campania)*, p. 23. Umbricius Scaurus produisait du *garum* que l'on compare volontiers au *nuoc-mâm* (eau de poisson) vietnamien, un autolysat de poissons placés en saumure. J. André⁶¹ note : « On peut s'étonner de l'engouement des Romains pour *cette précieuse sanie de mauvais poissons*⁶², à l'odeur fort désagréable⁶³, quand elle n'était pas nauséabonde, puisqu'Apicius donne une recette pour corriger le *liquamen*⁶⁴ qui sent mauvais⁶⁵. » Mais cette appréciation est démentie par un connaisseur : « Ils (les Européens) ignoraient que cette odeur de *nuoc mam*, si désagréable lorsqu'elle est dense, devient étrangement appétissante lorsqu'elle émane des coupelles disposées pour les repas, et qu'elle transformerait en or gastronomique n'importe quel insipide navet⁶⁶. » La qualification de "*ketchup king of Campania*", qui se veut spirituelle, témoigne pourtant d'une réelle infirmité intellectuelle : elle méprise le raffinement d'une culture gastronomique éloignée de la nôtre. Cette condescendance est indéfendable.

K. Rose répertorie ensuite les allusions à la vie quotidienne au premier siècle ap. J.-C., et se trompe sur certaines d'entre elles.

— *Sextiles (53. 2)*

Au chapitre 53 du *Satiricon*, un *actuarius* fait le compte rendu des biens cuméens de Trimalchion et date son rapport du *VII kalendas Sextiles*.

K. Rose s'étonne du maintien de *Sextiles* au lieu d'*Augustus* et propose la solution suivante : *The correct solution, surely, is that accountants in Rome tended to use archaic and outmoded words, as we learn from Cicero,*

⁶¹ J. André, *L'alimentation et la cuisine à Rome*, Paris, 2009, p. 197.

⁶² *pretiosam malorum piscium saniam* (*Sen.*, *Ep.*, 95. 25. 7).

⁶³ Pline dit de la fleur de sel (*flos salis*) : *odore quoque ingrato ceu gari* (*Nat.*, 31. 90).

⁶⁴ Apicius emploie une seule fois le mot *garum* ([Brevis Ciborum, excerpta 29. 1. 2](#)), mais l'utilise plusieurs fois en composition : *oxygarum, hydrogarum, oenogarum*.

⁶⁵ *Apic.*, 1. 6.

⁶⁶ Ph. Franchini, *Continental Saïgon*, Éd. des Équateurs, 2015, p. 27.

Orat. 158 — « La bonne solution, sans doute, est que les comptables à Rome avaient tendance à utiliser des mots archaïques et dépassés, comme nous l'apprenons de Cicéron... » (p. 28).

L'adverbe *surely* manque ici de pertinence, puisqu'aucun exemple de *Sextilis* dans une comptabilité romaine n'est fourni. De plus, le passage de Cicéron évoqué concerne les modifications phonétiques de *abs* et du préfixe *in*, non l'usage de formes lexicales archaïques.

En réalité, les auteurs anciens ont parfois conservé l'antique dénomination des mois : *fuere qui adnotarent XIII Kal. Sextiles principium incendii huius ortum* (Tac., *Ann.* 15, 41 ; cf. aussi Gell., 5, 17, 5). Et *Sextilis* resta en usage dans les documents officiels. Or l'*actarius* lit son rapport *tanquam Urbis acta recitavit*.

On sait, d'après Suétone (Jul. 20, 1), que Jules César avait institué les *Urbis acta* : *Inito honore primus omnium instituit, ut tam senatus quam populi diurna acta confierent et publicarentur*. Il est donc logique que l'*actarius* adopte le style administratif des *Urbis acta* et dise *Sextilis* plutôt qu'*Augustus*.

— Vigiles

*Friedlander*⁶⁷ suggested that the vigils who interrupt the *Cena* (78.7) are members of the special body of firemen instituted at Puteoli by Claudius. However, most Italian towns may have had some sort of vigiles, and it is not certain from Petronius' account that the special Claudian vigils are meant — « Friedlander a suggéré que les *vigiles* qui interrompent la *Cena* (78.7) sont membres du corps spécial de pompiers institué à Pouzzoles par Claude. Cependant, la plupart des villes italiennes ont peut-être eu une sorte de *vigiles*, et il n'est pas certain, d'après le récit de Pétrone, qu'il s'agisse des *vigiles* spéciaux claudiens. » (p. 29).

Le mot *uigiles* désigne uniquement les pompiers de Rome. « Il semble qu'il ait existé dans les municipalités, aussi bien en Orient qu'en Occident, un service pour l'extinction des incendies et la police de nuit ; mais ceux qui en étaient chargés ne portaient pas, pour l'ordinaire, le nom de *uigiles* ; ce sont les collègues de *fabri* et de *centonarii* qui assumaient cette mission⁶⁸. »

⁶⁷ L. Friedlaender, *Petronii Cena Trimachionis*, Leipzig, 1906, S. 74.

⁶⁸ Ch. Daremberg et E. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, s. v. *vigiles*.

Quand Suétone rapporte que Claude a établi à Pouzzoles et à Ostie une cohorte chargée de prévenir les incendies, il n'emploie pas le mot *uigiles* : *Puteolis et Ostiae singulas cohortes ad arcendos incendiorum casus collocauit* (Suet., *Cl.*, 25. 2). Il existe cependant une exception : en dehors de Rome, « On ne rencontre le terme *uigiles* qu'à Nîmes et peut-être à Lyon. À Nîmes... le chef du corps se nommait *praefectus uigilum*⁶⁹. » Dès lors que la *Cena* se déroule dans une cité portuaire grecque (*Graeca urbs*, 81. 5), non précisée par ailleurs, le mot *uigiles* est inapproprié pour désigner les pompiers. Le consul Petronius, *the Arbiter of Elegance*, ne pouvait ignorer la différence entre les *uigiles* de Rome et les *centonarii/fabri* officiant en dehors de Rome, et il n'aurait certainement pas employé le mot *uigiles* dans ce cas. En contrepartie, pour un Nîmois, et plus largement pour un Narbonnais, le pompier était un *uigil*. *Vigiles* est le mot-clef de la *Cena*⁷⁰. *Vigiles* est tombé de la plume d'un écrivain narbonnais. Le mot *uigiles*, à lui seul, atomise le dogme néronien.

Tunc

La description de Trimalchion et de sa carrière, dit K. Rose, *regorge de détails vivants que notre connaissance des développements économiques et sociaux de l'empire romain permet de dater with some confidence* (p. 30).

À l'époque de Domitien, la concurrence des provinces mettait en difficulté les producteurs péninsulaires de vin. Cela permet de dater du premier siècle l'entreprise de Trimalchion, dit K. Rose : *Trimalchio started his money-making career by shipping wine to Rome at enormous profit, in spite of an initial setback (76.3-8). He therefore traded at a time when Campanian wine fetched good prices at Rome ; by the time of Domitian the wine producers of Italy were in difficulties because of competition from the pro-vinces, and in the second century A.D. Spanish wine dominated the Italian trade in wine. Trimalchio's venture, therefore, dates the Satiricon to the first century. There is no need to assume a depression in the Campanian wine trade because Trimalchio had subsequently forsaken it* — « Trimalchion commença sa carrière lucrative en expédiant du vin à Rome avec d'énormes profits, malgré un revers initial (76.3-8). Il commerçait donc à une époque où le vin campanien atteignait de bons prix

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Cf. J. Acolty, *Un autre regard sur la Cena Trimalchionis*, *Folia Electronica Classica*, t. 49, janvier-juin 2025 [[FEC 49-2025](#)]

à Rome ; à l'époque de Domitien, les producteurs de vin d'Italie étaient en difficulté à cause de la concurrence des provinces, et au II^e s. ap. J.-C., le vin espagnol dominait le commerce italien du vin. L'entreprise de Trimalchion date donc le *Satiricon* du premier siècle. Il n'est pas nécessaire de supposer une dépression dans le commerce du vin campanien car Trimalchion l'a abandonné par la suite. » (p. 31).

Les explications de K. Rose sont totalement erronées.

Notons une fois de plus que Trimalchion envoie à Rome du vin campanien. Ah, Campanie ! quand tu nous tiens !

Reprenons.

Au chapitre 76 du *Satiricon*, Trimalchion fait référence à une époque où le commerce en gros du vin était rentable : *tunc (uinum) erat contra aurum*. Vers 65 ap. J.-C., dans la préface du livre I de son *De re rustica*, Columelle écrit que l'Italie dépend totalement de ses provinces pour son approvisionnement en vin et en blé : *Itaque in hoc Latio et Saturnia terra, ubi dii cultus agrorum progeniem suam docuerant, ibi nunc ad hastam locamus, ut nobis ex transmarinis prouinciis aduehatur frumentum, ne fame laboremus, et uindemiam condimus ex insulis Cycladibus ac regionibus Baeticis Gallicisque*⁷¹ — « C'est pourquoi dans ce Latium et dans cette terre de Saturne, où les dieux ont enseigné la culture des champs à leur progéniture, ici même à présent, pour éviter la famine, nous attribuons des contrats pour le transport du blé depuis les provinces d'outremer et nous faisons nos vendanges dans les Cyclades, la Bétique et la Gaule » (Col., 1.pr.20.1). Ces denrées venaient des provinces par bateau. C'est une ère de prospérité pour les *negotiatores* comme Trimalchion.

Columelle encourage l'*agricola* à s'adonner à la viticulture, bien plus lucrative, selon lui, que la culture céréalière (Col., III. 3). En 77, soit près de douze ans après Columelle, Pline l'Ancien célèbre, non sans fierté, une Italie qui « l'emporte sur les autres nations par la seule richesse de ses vins » : ... *uitibus ? quarum principatus in tantum peculiaris Italiae est, ut uel hoc uno omnia gentium uicisse etiam odorifera possit uideri bona...* — « ... de ses vins ? la précellence des vignes italiennes est si remarquable qu'avec son

⁷¹ *in hoc Latio et Saturnia terra* : selon R. Martin, « c'est bien du Latium qu'il s'agit, et le reste de l'Italie n'est pas en cause. » R. Martin, *Recherches sur les agronomes latins*, Les Belles Lettres, Paris, 1971, p. 277. Il est difficile d'ignorer que « et » est une conjonction de coordination.

seul vignoble l'Italie peut sembler surpasser les richesses de toutes les nations, même des pays à parfums. » C'est le début d'une époque qui aboutira à la surproduction de vin italien. Dès lors, aller chercher le vin dans les provinces et l'amener par bateau à Pouzzoles ou à Ostie cessera d'être avantageux pour les *negotiatores*. Entre Columelle, qui rédige son texte vers 65, et Pline, qui dédie le sien à Titus en 77, l'Italie se transforme et se couvre progressivement de vignes. Une vigne atteint son plein rendement après 4 à 5 ans. Si l'on ajoute quelques années imputables à l'inertie des hommes, on arrive en 77 à un moment où les importations de vin depuis les provinces vont bientôt cesser d'être rentables en raison de l'abondance de la production italienne⁷². Mais l'éruption du Vésuve le 24 août 79 donnera un peu de répit aux importateurs de vins. La production viticole italienne au temps de Domitien (81-96) sera néanmoins en passe d'équilibrer les importations de vin depuis les provinces. *Tunc* nous renvoie à l'époque où les *negotiatores* s'enrichissaient dans le commerce du vin. C'était bien avant Domitien.

Le consul T. Petronius Niger, mort en 66, n'a pas connu cette période d'expansion de la viticulture péninsulaire⁷³ qui succéda à l'édit de Domitien⁷⁴. Il lui aurait donc été impossible d'écrire la phrase *tunc erat contra aurum*, car à son époque le vin consommé en Italie provenait des provinces. *Tunc* est un autre mot essentiel du *Satiricon*⁷⁵ : il marque la borne d'un basculement économique – celui qui sépare une Italie importatrice de vin d'une Italie vigneronne autosuffisante.

K. Rose note au passage une remarque de Bagnani suggérant que *the high price of wine in Rome when Trimalchio made his spectacular profit was caused by the great spree launched by Gaius on his accession* — « Le prix élevé du vin à Rome lorsque Trimalchion fit son spectaculaire profit fut causé par la grande fête lancée par Caius lors de son accession. » (p. 31). Bagnani écrit en effet : *On March 16, A.D. 37, the Emperor Tiberius died,*

⁷² A. Tchernia fait l'hypothèse que l'éruption du Vésuve en 79 a dû induire une pénurie de vin, compensée par l'importation, ce qui aurait entraîné une augmentation des prix du vin et des bénéfices pour les producteurs provinciaux, et en réaction, une extension des vignobles péninsulaires existants. In : *Le vin de l'Italie romaine*, École française de Rome, 1986, p. 231.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Domitien promulgua un édit défendant de planter de nouvelles vignes en Italie et ordonnant d'en supprimer la moitié dans les provinces.

⁷⁵ J. Acolty, *Un autre regard sur la Cena Trimalchionis*, *Folia Electronica Classica*, t. 49, janvier-juin 2025 [[FEC 49-2025](#)]

*and during the next six months Gaius flung money around like a drunken sailor*⁷⁶ — « Le 16 mars 37 ap. J.-C., l'empereur Tibère mourut, et pendant les six mois suivants, Gaius jeta l'argent comme un marin ivre. » *Some 400 million sesterces will thus have been distributed between March 16 and July 19, an enormous sum that probably doubled the purchasing power of the Roman population*⁷⁷ — « Environ 400 millions de sesterces auront donc été distribués entre le 16 mars et le 19 juillet, une somme énorme qui a probablement doublé le pouvoir d'achat de la population romaine. »

Voyons ce qu'il en est.

— *Probably* est un adverbe gênant dans une démonstration qui se veut exemplaire.

— Où est-il fait mention d'un *high price of wine* sous Caligula ?

— Le *populus* reçut deux *congiaria* de 75 deniers chacun, soit 150 deniers (= 600 sesterces) : *congiarium populo bis dedit trecenos sestertios* (Suet., 4. 17). *The result, especially after the parsimonious administration of the last years of Tiberius, was an immense inflation*⁷⁸

— « Le résultat, surtout après l'administration parcimonieuse des dernières années de Tibère, fut une inflation immense. »

— Quel(s) est (sont) l(es) historien(s) qui rapporte(nt) une immense inflation sous Caligula ? Aucun.

On ne peut pas davantage suivre Bagnani quand il écrit : *and it is reasonable to suppose that a considerable part of this bonanza instantly found his way to the inns and wine-shops. The spring and summer of AD 37 must have been a time when wine in Rome was worth its weight in gold*⁷⁹

—« Et il est raisonnable de supposer qu'une part considérable de cette aubaine se retrouva instantanément dans les auberges et les caves à vin. Le printemps et l'été de l'an 37 ap. J.-C. devaient être une époque où le vin à Rome valait son pesant d'or. »

L'expression *it is reasonable* affaiblit une démonstration. On lui préférerait des faits. Ce qui ruine le raisonnement de Bagnani est qu'il ne

⁷⁶ G. Bagnani, *Phoenix*, 8, n° 3, 1954, 77 ff.

⁷⁷ *Ibid.* p. 88-89.

⁷⁸ *Ibid.* p. 89.

⁷⁹ *Ibid.*

sait pas combien de personnes ont bénéficié des *congiaria*. En effet, les recensements d'Auguste et de Claude ne sont pas fiables : « ... si leur précision est sans doute fallacieuse, on peut estimer qu'ils donnent le nombre des citoyens romains des deux sexes (sans doute de plus d'un an), mais minoré à cause des lacunes du cens (jusqu'à 20% ayant pu être omis)⁸⁰. » « ... à partir de 28 avant J.-C. jusqu'en 47 et 73 ap. J.-C., c'est la totalité de la population moyenne, vieillards, femmes et enfants compris, qui est comptabilisée à Rome, en Italie et dans les provinces...⁸¹ »

Si l'on ne connaît pas le nombre de bénéficiaires, il est impossible de calculer le volume théorique de vin acheté. De plus, rien n'indique que les Romains ont dépensé la totalité de leurs congiaires en boissons vineuses. La philologie ne peut se contenter de plausibilités rhétoriques.

Comparer le coût de la vie au premier siècle ap. J.-C. aux tarifs de l'édit du Maximum (301) manque de pertinence, le temps du *Satiricon* n'étant pas celui de Dioclétien. Néanmoins, rien n'interdit de consulter ledit édit par curiosité. À l'époque ou l'édit du Maximum fut promulgué, 600 sesterces représentaient le salaire de 24 journées de travail pour un ouvrier agricole ou de 12 journées pour un tailleur de pierres. À noter que la nourriture devait être fournie par l'employeur⁸². Le setier (54 cl) de *vinum rusticum* (le vin de pays) coûtait 8 deniers (soit 32 sesterces). Six cents sesterces (les congiaires de Caligula) auraient donc permis d'acheter 18.75 setiers de *vinum rusticum*, soit 10 L 12, à l'époque de Dioclétien. Pas de quoi festoyer très longtemps.

On ne peut donc retenir sans réserve l'explication de G. Bagnani selon laquelle les congiaires accordés par Gaius au peuple romain auraient doublé le pouvoir d'achat, précipité le *populus* dans les débits de boisson et provoqué une inflation. Manque une fois encore l'essentiel : la rigueur dans la démonstration.

Contexte social et économique

Selon K. Rose, *Trimalchio's success and prosperity, to which there seems to be no limit, implies that Campania was generally prosperous ; the income*

⁸⁰ Fr. Jacques — J. Scheid, *Rome et l'intégration de l'Empire 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.*, PUF, 1990, p.140.

⁸¹ *L'Homme romain*, sous la direction d'Andrea Giardina, Éd. du Seuil, 1992, p. 29. Le chap. est rédigé par Cl. Nicolet.

⁸² Diocl., cap. VII.

from his estates shows that agriculture was thriving, and they were organised as latifundia (48. 2f, 77.3). This method of agriculture fell into desuetude after the Flavians, since slaves became increasingly scarce, and since, with governmental encouragement, the land was increasingly cultivated, with greater or lesser success, by free men. All these details, then, imply a first century date ; Trimalchio has hordes of slaves (37.9), and apparently no coloni on his estates — « le succès et la prospérité de Trimalchion, auxquels il ne semble pas y avoir de limite, impliquent que la Campanie était généralement prospère ; les revenus de ses domaines montrent que l'agriculture était florissante et qu'ils étaient organisés en latifundia (48. 2 sqq., 77.3). Cette méthode d'agriculture tomba en désuétude après les Flaviens, depuis que les esclaves devenaient de plus en plus rares, et que, avec l'encouragement du gouvernement, la terre était de plus en plus cultivée, avec plus ou moins de succès, par des hommes libres. Tous ces détails impliquent donc une date du premier siècle ; Trimalchion possède des hordes d'esclaves (37. 9), et apparemment aucun colon sur ses domaines⁸³. » (p. 32).

It would seem that the social and economic background of the Satyricon clearly points to a date in the middle of the first century A.D. — « Il semblerait que le contexte social et économique du Satyricon indique clairement une date au milieu du premier siècle après J.-C. » p. 34.

On notera qu'on ne sort pas de la Campanie et de ses *latifundia*. Mais qu'en est-il vraiment ?

La superficie du *praedium Cumanum* de Trimalchion a été calculée dans un article précédent⁸⁴ : il fait environ 25 km². C'est donc bien un *latifundium*. Mais la deuxième loi agraire de J. César, la *lex Iulia* de 59 av. J.-C., avait ordonné le partage des terres campaniennes (Caes., C., I, 14 ; Cic., Att., II, 16 ; DC, XXXVIII, 7 ; Plut., Cat. Min., 33 ; Plut., Cic., 26 ; Suet., Caes., 20, 1 ; Vell., II, 44) et Claude avait décrété que l'*ager cuméen* fût attribué aux vétérans selon leurs grades : *ager eius in iugeribus ueteranis pro merito est adsignatus iussu Claudii Caesaris* (Lib. Col., 1. 10. 23). Il n'y avait donc plus de *latifundia* ni de cultures extensives de blé en Campanie au temps de

⁸³ Ce qui est vrai pour l'Italie ne l'était pas pour les Gaules où l'on constate « la probable omniprésence du système domanial ... au moins depuis le I^{er} s. av. n. è. jusque dans l'Antiquité tardive. » Ferdière Alain, *Domaine foncier en Gaule romaine*. Presses universitaires François-Rabelais, 2025, <https://doi.org/10.4000/14zlv>. Cf. Conclusion : le domaine foncier en Gaule, 24.

⁸⁴ Cf. J. Acolty, *Un autre regard sur la Cena Trimalchionis* [FEC 49-2025]

Néron et la fertilité campanienne n'était plus qu'un lointain souvenir. Déjà Pompée en 57 av. J.-C., chargé d'approvisionner Rome en blé, avait dû se rendre en Sicile, en Sardaigne et en Afrique, pas en Campanie (Plut., *Pomp.*, 50). Vers 36 av. J.-C., la production céréalière italienne ne parvient plus à nourrir Rome qui doit aller chercher son blé en Sardaigne et en Afrique (Varr., *R.*, 2 pr. 3). J. André écrit : « Au premier siècle de notre ère, les paysans italiens semblent n'avoir semé de blé que pour leur consommation personnelle. L'importation de blés d'Afrique, d'Égypte, de Sicile, de Gaule et de Sardaigne pour les villes et l'armée a fait réduire à ce point les cultures en Italie que les difficultés d'arrivage dues aux tempêtes ou à de mauvaises récoltes dans les provinces compromettent le ravitaillement, provoquent la spéculation et la disette⁸⁵. » R. Martin note : « ... sous le règne de Néron ... l'éloge de l'Italie n'est plus du tout d'actualité, et l'agriculture italienne est même en plein marasme⁸⁶. » Á l'époque flavienne, le ravitaillement en blé de l'*Vrbs* était assuré par l'Égypte pour un tiers et par l'Afrique pour deux tiers (Jos., *B. J.*, 2. 16. 382-386)⁸⁷.

K. Rose s'en tient donc au vieux cliché selon lequel la Campanie est *le grenier à blé de l'Italie*⁸⁸. Quand l'auteur du *Satiricon* évoque des cultures extensives de blé et des *latifundia* dans la région de Cumes, il démontre simplement son ignorance de la Campanie. L'auteur du *Satiricon* ne peut donc être le consul de Néron lequel connaissait bien la Campanie.

Mais peut-être la doxa expliquera-t-elle, par stricte observance du dogme campanien, que le *Satiricon* est une œuvre fictionnelle et que la licence créative autorise la fantaisie, et que... et que... Le problème est que même une œuvre fictionnelle doit rester dans les limites de la vraisemblance. Un romancier, quand bien même serait-il doté d'une imagination débridée, n'écrirait pas qu'il a vu des champs d'oliviers en Antarctique⁸⁹. La Campanie de la doxa est un mirage d'érudits, produit par une foi qui n'interroge pas les faits.

La critique interne de K. Rose qui était censée asseoir la datation néronienne, s'effondre dans un grand fracas : le parler de la *Cena* est

⁸⁵ J. André, *L'alimentation et la cuisine à Rome*, Les Belles Lettres, Paris, 2009, p. 52.

⁸⁶ R. Martin, *Recherches sur les agronomes latins*, Les Belles Lettres, Paris 1971, p. 391.

⁸⁷ Chez Ps. Aurelius Victor, la part de l'Égypte était de vingt millions de boisseaux (*Epit.*, 1).

⁸⁸ L'expression se trouve chez Cicéron : *cellam atque horreum Campani agri...* (*Agr.*, 2. 89).

⁸⁹ Cf. Acolty Jacques, *Un autre regard sur la Cena Trimalchionis* [[FEC 49-2025](#)]

narbonnais et le contexte économique est postérieur à l'ère néronienne. Ce n'est pas précisément ce que se proposait de démontrer K. Rose.

Mais K. Rose doit encore aborder le second volet de la question pétronienne : l'auteur du *Satiricon*, connu sous le nom de Petronius Arbiter, et le Pétrone néronien, l'*elegantiae arbiter* du petit cercle des intimes du Prince, sont-ils une seule et même personne (p. 38) ? Et pour ce faire, K. Rose va recourir à une méthode qui aurait laissé pantois Alphonse Bertillon, le père de l'anthropométrie : les *points de contact*.

Les points de contact

K. Rose entrevoit *five definite points of contact* (cinq points de contact précis) entre les deux Petronii (le consul néronien et Petronius Arbiter, l'auteur du *Satiricon*). *Both have the appellation arbiter ; both pronounce on matters of taste— in the Satiricon, not only on poetry but also rhetoric, painting and sculpture ; both have Epicurean attitudes, ... ; both have ... little respect for the grand sayings and doings of the high, mighty and self-important ; and both are able to appreciate poetic tours-de-force, of the sort found in the Satiricon, (23, 55, 89, 119-124, 132.15) ... Finally, both Petronii have an interest in and a knowledge of perverse sexuality. And both, it may be added, seem to display a marked scopophilic tendency, It might also be remarked that the author of the Satiricon is clearly of some social eminence* — « Les deux ont l'appellation *arbiter* ; tous deux se prononcent sur des questions de goût – dans le *Satiricon*, non seulement sur la poésie mais aussi sur la rhétorique, la peinture et la sculpture ; tous deux ont des attitudes épicuriennes ; tous deux ont peu de respect pour les grandes paroles et les grandes actions des grands, des puissants et des suffisants ; et tous deux sont capables d'apprécier des tours de force poétiques, du genre de ceux que l'on trouve dans le *Satiricon* (23, 55, 89, 119-124, 132.15)... Enfin, les deux Petronius ont un intérêt et une connaissance de la sexualité perverse. Et les deux, on peut l'ajouter, semblent présenter une tendance scopophile marquée. On pourrait aussi remarquer que l'auteur du *Satiricon* est manifestement d'une certaine éminence sociale. » (p. 40). Voilà un portrait-robot qui ne mène pas loin. Les « points de contact » de K. Rose sont des banalités et non des spécificités. Ces convergences se retrouveraient chez tous les lettrés du premier siècle de l'Empire.

Voyons ce qu'il en est.

1) « Les deux Pétrone ont l'appellation *arbiter*. » Non ! Chez Tacite, *arbiter* désigne la fonction qu'occupe le consul Petronius parmi les intimes du Prince (Tac., *Ann.*, XVI. 18) ; dans les *testimonia*, l'auteur du *Satiricon* est toujours désigné sous les noms de Petronius, Arbiter, ou encore Petronius Arbiter, toujours sans prénom, et Arbiter y est le *cognomen* de Petronius.

2) « Tous deux se prononcent sur des questions de goût. » et **3)** « tous deux ont des attitudes épicuriennes ». *So what ?* (Et alors ?) pourrait-on dire. Il n'y a là rien de discriminant : tous les Romains cultivés, chacun à sa manière, se préoccupaient de questions de goût et d'hédonisme.

4) « Tous deux ont peu de respect pour les grands discours et les actions des puissants et des arrogants. » On ne voit pas à quelles attitudes ni à quels propos K. Rose fait allusion. En effet : que sait-on du consul ? Le consul Pétrone est connu par l'un ou l'autre document épigraphique et par Tacite (*Ann.*, XVI. 18-19). Mais qui se souvient encore qu'il titillait Néron sur son *avarice sordide*⁹⁰ (Plut., *Mor.*, 60e) et qu'il cassa un vase murrhin pour le soustraire à l'avidité du Prince (Plin., *Nat.*, 37. 20) ? C'est peu de chose. Par ailleurs, un auteur ne s'incarne pas nécessairement dans ses personnages. L'assertion de K. Rose n'est donc pas assez documentée ni dans le cas du consul ni dans le cas de l'auteur.

5) « Et tous deux sont capables d'apprécier des tours de force poétiques, du genre de ceux que l'on trouve dans le *Satiricon* » (23, 55, 89, 119-124, 132.15). S'il est vrai qu'Arbiter était un poète estimé chez qui les auteurs d'*Artes* ont puisé pour illustrer certains types de vers (cf. fr. XIX, XX et XXI d'Ernout), en contrepartie, la seule chose que nous dise Tacite du consul est qu'il écoutait sur son lit d'agonie des *leuia carmina et facilis uersus*. C'est insuffisant pour en faire un poète. Notons incidemment que K. Rose attribue erronément le poème *Luxuriae rictu Martis* (*Sat.*, 55. 6 : 16 v. en sénaires iambiques) à Pétrone. Deux mots pourtant plaident pour une authentique poésie de Publilius (I^{er} s. av. J.-C.) : *ciconia* et *modo*⁹¹. Que dit le poème ? *ciconia... nequitiae nidum in*

⁹⁰ Il s'agit d'une antiphrase. Il faut entendre : sur sa prodigalité. *Mor.* 60 e se trouve dans *Quomodo adulator ab amico internoscatur*.

⁹¹ La *Bibliotheca Augustana* donne au huitième vers du poème *nequitiae...fecit tuae* au lieu de ... *fecit modo*. Cette leçon ne déforce pas le raisonnement, Pline l'Anc. et le consul Niger étant tous deux du I^{er} s. ap. J.-C.

caccabo fecit modo (v. 8), « la cigogne... a fait récemment son nid dans le chaudron de la débauche. » Nous savons par Pline l’Ancien que la cigogne apparaît dans la cuisine romaine au I^{er} s. av. J.-C. et Publilius est un auteur du premier siècle avant J.-C. *Modo* est donc totalement légitime sous la plume de Publilius. Mais à l’époque de Pline l’Ancien (I^{er} s. ap. J.C.), la chair de la cigogne avait cessé de plaire aux Romains (Plin., *Nat.*, 10. 60) et *modo* était donc impossible sous Néron. Rien ne permet donc de dénier à Publilius (1^{er} s. av. J.-C.) la paternité de cette poésie. O. Ribbeck⁹², l’Oxford Latin Dictionary (OLD), la Bibliotheca Augustana... attribuent le poème à Publilius Syrus.

6) « Enfin (*finally*) les deux Petronii ont un intérêt et une connaissance de la sexualité perverse ... » Cela aussi est banal. La mythologie grecque est un catalogue de toutes les perversités sexuelles. Ovide en évoque quelques-unes dans ses *Métamorphoses*. Tibère avait à Capri les livres érotiques de la poétesse grecque Éléphantis, lesquels comportaient « des illustrations plus ou moins expressives⁹³. » L’intérêt pour la sexualité n’a cessé de tourmenter l’humanité⁹⁴ et de ce point de vue, notre époque serait plutôt en pointe. Rien de spécifique ici non plus.

7) « Les deux... semblent présenter une tendance scopophile marquée. » Le Romain est un voyeur. « C’est le regard qui, d’abord, provoque la jouissance.⁹⁵ » « À cause du tabou touchant la lumière de la chambre à coucher, à cause de la pudeur de la femme amoureuse, le regard a pris sous l’Empire une place prépondérante dans l’univers fantasmatique du désir amoureux.⁹⁶ » La scopophilie n’est donc pas un *point de contact* significatif.

8) « l’auteur du *Satiricon* est manifestement (*clearly*) d’une certaine éminence sociale. » Ce n’est nullement démontré.

Total : huit points de contact (et non cinq) qui n’ont aucune spécificité. Les points de contact de K. Rose sont des lieux communs érigés

⁹² O. Ribbeck, *Comitorum Romanorum fragmenta*, Leipzig, 1873.

⁹³ R. Turcan, *Tibère*, Les Belles Lettres, Paris, 2017, p. 208.

⁹⁴ Cf. les peintures rupestres du Paléolithique et les figurines paléolithiques de Vénus.

⁹⁵ J.-N. Robert, *Eros romain*, Hachette Littératures, 1998, pp. 217-218.

⁹⁶ *Ibid.* p. 219.

arbitrairement en arguments probants. On comprend que l'on peut en ajouter *ad libitum*.

On retrouve chez Ét. Wolff la même absence d'argumentation : « ... il y a entre la victime de Néron et le romancier un certain nombre de coïncidences – dans le détail desquelles il n'est pas possible de rentrer ici – qui permettent d'identifier les deux personnages⁹⁷. Quant à l'expression *elegantiae arbiter*, elle a certainement un rapport avec le nom de Caius Petronius Arbiter que de nombreuses sources postérieures à Tacite prêtent à l'écrivain⁹⁸. » La phrase est élégante, mais repose sur un vide démonstratif stupéfiant. Si Ét. Wolff peut réellement « identifier » le Pétrone de Tacite et l'auteur du *Satiricon*, il doit le démontrer : cela « fermerait » en effet la question pétronienne. Contrairement à ce qu'avance Ét. Wolff, aucune source postérieure à Tacite ne prête à l'écrivain le nom de Caius Petronius Arbiter pour une raison très simple : Caius Petronius Arbiter n'est le nom de personne. En effet, Caius Petronius est le nom du consul, selon Tacite ; il n'est aucun consul du nom d'Arbiter dans l'histoire romaine. Selon les *testimonia*, l'auteur du *Satiricon* s'appelle Petronius Arbiter. Il n'a pas de prénom. Caius Petronius Arbiter est donc un personnage fictionnel qui nourrit la mythologie doxologique.

La phrase d'Ét. Wolff illustre bien cette philologie performative où le savoir annoncé n'est jamais démontré. Cette manière d'affirmer sans prouver est celle de l'élève qui répondrait à son professeur : « je sais la réponse, mais je ne puis la donner. » On imagine sans peine la réplique du professeur : « Je vous félicite pour votre savoir, mais nous en reparlerons en seconde session. »

Viendrait à l'appui des points de contact, la connaissance intime qu'a l'auteur du cercle des intimes du Prince et de Néron lui-même.

Les *pauci familiarium* du Prince

Après avoir établi les cinq (ou huit) points de contact, K. Rose formule l'hypothèse que le *Satiricon* aurait été rédigé pour l'amusement du cercle des courtisans de Néron : *It would explain the size of the original work, and why the Satiricon was so little known in antiquity ; apart from its indecency*

⁹⁷ Si l'endroit ne permet pas d'argumenter, il faut au moins donner des références auxquelles le lecteur puisse se reporter.

⁹⁸ Ét. Wolff, *Le roman grec et latin*, Ellipses, 1997, p. 38-39.

and great size, very few copies will have been made in Petronius' lifetime — possibly only one, from which he personally recited to the Neronian circle the latest episode — « Cela expliquerait la taille de l'œuvre originale, et pourquoi le *Satiricon* était si peu connu dans l'Antiquité ; à part son indécence et sa grande taille, très peu de copies ont été réalisées de son vivant — peut-être une seule, dont il a personnellement récité au cercle néronien le dernier épisode. » (p. 41).

Ce développement repose sur des assertions infondées. La prolixité des romans grecs eût pourtant suffi à rappeler à K. Rose que la profusion n'était pas une exclusivité pétronienne. D'autre part, rien ne permet d'affirmer qu'une seule copie du texte existait ni que le dernier épisode fut récité devant le cercle impérial. Enfin, qu'un ouvrage latin nous soit parvenu à partir d'un unique exemplaire relève sinon de l'onirisme, du moins de l'extrême improbabilité.

Et K. Rose énumère plusieurs aspects du *Satiricon* évoquant particulièrement le cercle néronien. En premier lieu, l'esprit amoral de l'œuvre qui semble être celui qui se recommanderait à Néron et à ses flatteurs (*his toadies*, p. 42). K. Rose rappelle le penchant de Néron pour les escapades dans les quartiers les plus mal famés de Rome (*Nero's fondness for "slumming" in the lowest quarters of Rome*) et ajoute (sans preuve) que les mêmes équipées devaient aussi avoir lieu en Campanie : *It is reasonable to imagine that such expeditions took place in Campania also* (p. 42). D'où cette connaissance de Pétrone du petit peuple de Pouzzoles : *Petronius' knowledge of the people and conditions of contemporary Puteoli was very exact* (p. 42).

On épinglera *It is reasonable to imagine* et Pouzzoles ! Que sait-on des supposées expéditions crapuleuses de Néron en Campanie ? Rien. Et que sait-on du parler et des mœurs des basses classes sociales de Pouzzoles ? Rien.

La répétition lassante d'un pseudo-argument, c'est le Boléro de Ravel sans le *crescendo* graduel : *It does seem then that the author of the Satiricon was most familiar with the habits and doings of the Neronian circle, and this makes it very probable that he is identical with that circle's arbiter. He also seems to have written for the appreciation of Nero's friends, since he introduces so much matter of which the point would be obscure to any other audience —* « Il semble donc que l'auteur du *Satiricon* était très familier

avec les habitudes et les actions du cercle néronien, ce qui rend très probable qu'il soit identique à l'arbitre de ce cercle. Il semble aussi avoir écrit pour l'appréciation des amis de Néron, puisqu'il introduit tant de choses dont le point serait obscur pour tout autre public. » (p. 43).

Que d'incertitudes : *It does seem, this makes it very probable, He also seems, would be.*

L'auteur connaît intimement Néron

Les habitudes de Néron ne pouvaient être connues que d'un intime du Prince, assure K. Rose qui argumente : *but the way in which Trimalchio seems to imitate Nero in small details implies on the part of the author and his audience knowledge of those details. Amongst these we may tentatively include the pyxis aurea, the armilla aurea, and the refusal (of Trimalchio's procurator) to wear clothes that have once been washed* — « La façon dont Trimalchion semble imiter Néron dans les petits détails implique, de la part de l'auteur et de son auditoire, une connaissance de ces détails. Parmi ceux-ci, on peut inclure prudemment la *pyxis aurea*, l'*armilla aurea*, et le refus (du *procurator* de Trimalchion) de porter des vêtements qui ont été lavés une fois. » (p. 43).

On s'étonne de la naïveté de l'argumentaire. Aucun de ces détails ne pouvait être ignoré du public : Néron avait enfermé sa *première barbe* dans une pyxide d'or qu'il déposa dans le temple de Jupiter (Suet., *Nero*, 12. 4). Cette cérémonie n'avait rien de secret. Porter au bras des *armillae aureae* est visible de tous. Que quelqu'un change de vêtements tous les jours ne passe pas inaperçu. Ces détails étaient connus de tous. Ils se trouvent consignés chez Pline l'Ancien et chez Suétone. Point n'était donc besoin d'être du cercle des intimes du Prince.

Seuls, poursuit Rose, les intimes du Prince pouvaient comprendre le passage du *Satiricon* où des esclaves parfument les pieds des invités (*Sat.*, 70. 8). *There appears to be in the Satiricon a number of jokes and allusions which would be understood only by those initiated into the Neronian mores. The most striking is the reference to the perfuming of the feet (70.8), a practice which Otho, who was "exiled" in 58 A.D., had shown to Nero* — « Il semble y avoir dans le *Satiricon* un certain nombre de plaisanteries et d'allusions que seuls les initiés aux mœurs néroniennes comprenaient. La plus frappante est la référence au parfumage des pieds (70. 8), une pratique qu'Othon, "exilé" en 58 après J.-C., avait montrée à Néron. » (p. 43). Un

secret ? Vraiment ? En tout cas, Pline et ses lecteurs étaient au courant : *uidimus etiam uestigia pedum tingui, quod monstrasse M. Othonem Neroni principi ferebant* (Plin., *Nat.*, 13. 22).

À force de tout rapporter au temps néronien, K. Rose s'enlise dans les biais de confirmation. Les formules incantatoires *It does seem...*, *this makes it very probable...*, *He also seems...* à force d'être répétées, finiront bien par se muer en certitudes. C'est la méthode Coué. Le livre de K. Rose (111 pages) contient : 30 fois *seems*, 16 fois *seem*, 6 fois *apparently*, 21 fois *should*, 74 fois *would*, 15 fois *probable*, 22 fois *probably*, 3 fois *uncertainty*, 66 fois *may*, 57 fois *might*, 22 fois *perhaps*, 8 fois *either*, 8 fois *reasonable...* Disons que ce n'est pas vraiment le livre des certitudes.

Le prénom de l'auteur

À présent que l'identité entre le consul et l'auteur est établie, il convient de s'intéresser au prénom et au nom de Petronius⁹⁹. *because the literary name of the author of the Satiricon is generally given as Petronius Arbiter, it is automatically assumed that such was the man's name* — « parce que le nom littéraire de l'auteur du *Satiricon* est généralement donné comme Petronius Arbiter, on suppose automatiquement que tel était le nom de l'homme. » (p. 44). Effectivement, on n'imagine pas *a priori* qu'il puisse s'agir du nom de la girafe de Charles X. Les auteurs anciens désignent toujours l'auteur du *Satiricon* sous les formes Arbiter, Petronius ou Petronius Arbiter, jamais autrement et toujours sans prénom. K. Rose écrit : *I consider it almost certain, then, that the Arbiter's praenomen was Titus* — « Je considère donc comme presque certain que le *praenomen* d'Arbiter était Titus. » (p. 49). Ceci est évidemment inexact. Il est admis que le prénom du consul est Titus, mais Titus n'est en rien le prénom d'Arbiter.

***Elegantiae arbiter* : un titre honorifique**

Après avoir vagué parmi les erreurs et les approximations, K. Rose va emprunter à présent des chemins encore inexplorés : *Either the phrase elegantiae arbiter in Tacitus was the historian's own phrase, which was adopted by later writers, or else Petronius enjoyed the honorary title while a member of the Neronian circle. This latter seems by far the more probable ; in which case Petronius will in his lifetime have been known as*

⁹⁹ Rappelons que ni les manuscrits du *Satiricon* ni les auteurs anciens ne donnent de prénom à l'auteur du *Satiricon*. Nous y reviendrons dans la deuxième partie de cet article.

the Arbiter. But to call this a cognomen is misleading in the extreme — « Soit l'expression *elegantiae arbiter* chez Tacite était la propre expression de l'historien, adoptée par des auteurs ultérieurs, soit Pétrone jouissait du titre honorifique alors qu'il était membre du cercle néronien. Cette dernière option semble de loin la plus probable, auquel cas Petronius aura, de son vivant, été connu sous le nom d'Arbiter. Mais appeler cela un *cognomen* est extrêmement trompeur. » (p. 45).

Selon K. Rose, l'expression *elegantiae arbiter* a été adoptée ultérieurement par des écrivains. Pourquoi K. Rose ne cite-t-il aucun de ces écrivains postérieurs ? Parce qu'aucun auteur latin postérieur à Tacite n'emploie l'expression *elegantiae arbiter*. *Elegantiae arbiter* ne saurait donc désigner un titre honorifique attaché au consul. L'impossibilité de citer une seule occurrence invalide la thèse d'une postérité littéraire de la formule. Cette affirmation selon laquelle l'expression *elegantiae arbiter* s'est perpétuée dans la littérature est un autre toc de la doxa, comme Pouzzoles et la Campanie.

Le terminus post quem

En étudiant *La Pharsale* et les *Lettres à Lucilius*, K. Rose espère établir un *terminus post quem*.

— La Pharsale

Avant qu'Eumolpe n'expose sa conception de l'épopée (*Sat.*, 118), Corax, un valet à gages, maugrée contre sa condition de porteur : il proteste en pétant à tout instant (*strepitu obsceno uiam implebat*, *Sat.*, 117. 12) et Giton l'accompagne vocalement (*Sat.*, 117. 13). K. Rose met cet épisode en relation avec une anecdote que rapporte Suétone : Lucain, dans des latrines publiques, avait accompagné un vers de Néron (*sub terris tonuisse putes*, Suet., *Vit. Luc.*) d'un pet tonitruant (*clariore cum strepitu*). Selon K. Rose, Pétrone vengeait ainsi Néron de l'insolence de Lucain (p. 62).

Il n'est pas sûr que Pétrone, dans ce passage, mérite le titre honorifique que lui attribue K. Rose d'*Arbitre de l'Élégance*. Et il est encore moins sûr qu'il ait eu une quelconque velléité de vouloir venger Néron de l'insolence lucanienne.

Le *BC* (*Bellum ciuile*) de Pétrone (*Sat.*, 119-124) condense en moins de 300 vers le chant I de *La Pharsale* (p. 63). Pétrone, dit K. Rose, connaissait bien les trois premiers livres de *La Pharsale* (p. 64).

Mais quatre mots — *Epidamnus, muri, moenia, Magnus* — présents à la fin de *La Pharsale* (10. 540-546) et du *BC* (*BC* 290-4), font conclure K. Rose que *l'Arbitre de l'Élégance* a pris connaissance de la totalité de *La Pharsale* peu après le décès de Lucain : *it cannot have been written until the time when Petronius learned that the Pharsalia ends where it does* — « Il (*le Bellum ciuile*) n'a pu être écrit qu'au moment où Pétrone apprit que *La Pharsale* s'arrêtait là où elle se termine. » (p. 65). Soit. Mais comment Pétrone prit-il connaissance de la totalité du poème ? il y a là une vraie difficulté. Néron interdit de lire *La Pharsale* en public en 65 selon Dion Cassius (DC, 62. 29. 4), en 63 selon E. Cizek¹⁰⁰, en 64 selon Miriam T. Griffin¹⁰¹. Les chants IV à X de *La Pharsale* ne peuvent pas avoir été publiés du vivant de Néron. Il est également invraisemblable que le dépositaire de *La Pharsale*, peut-être *Argentaria Polla*, la veuve de Lucain, ait confié *La Pharsale* à *l'Arbitre de l'Élégance*, ce dernier, un ami intime du Prince, devant être tenu pour un ennemi potentiel de Lucain en vertu du principe selon lequel les amis de nos ennemis sont nos ennemis. Lucain se suicida le 30 avril 65, Pétrone, *l'Arbitre de l'Élégance*, entre mars et mai 66 et Néron le 9 juin 68. K. Rose s'est enfermé dans une aporie. Respectons son mutisme.

Pétrone étant censé avoir terminé le *BC* peu de temps après la mort de Lucain en avril 65, K. Rose croit tenir un *terminus post quem* pour le *Satiricon* du moins jusqu'au chap. 124 (p. 67).

— **Les Lettres à Lucilius**

Comme pour *La Pharsale*, K. Rose espère établir un *terminus post quem* pour le *Satiricon* en comparant le *Satiricon* et les *Lettres à Lucilius* : *They would be, in fact, for Petronius' audience, the most familiar and the most topical of Seneca's works. Therefore, if we can date as precisely as possible the composition of the Senecan Epistles which Petronius seems to have known, we shall obtain a terminus post quem for those passages of the Satyricon which employ phrases and doctrines from the Epistles* — « Elles seraient, en fait, pour le public de Pétrone, les œuvres les plus familières et les plus actuelles de Sénèque. Ainsi, si nous pouvons dater aussi précisément que possible la composition des *Épîtres* sénéquiennes que Pétrone semble avoir connues, nous obtiendrons un *terminus post quem*

¹⁰⁰ E. Cizek, *Néron*, Fayard, 1982, p. 414.

¹⁰¹ Miriam T. Griffin, *Néron ou la fin d'une dynastie*, Infolio éditions, Gollion, 2002, p. 186.

pour les passages du *Satyricon* qui emploient des phrases et des doctrines des *Épîtres*. » (p. 69-70). P. Veyne écrit : « selon toute vraisemblance¹⁰², (Sénèque) en publie les premiers volumes¹⁰³. » Rien ne s'oppose dès lors à ce que le consul néronien en ait eu connaissance.

L'idée, plutôt simpliste, est donc la suivante : si l'on peut dater avec précision les *Épîtres* que Pétrone « semble avoir connues », on obtiendra *ipso facto* un repère chronologique pour les passages du *Satyricon* qui en reprennent les formulations ou les thèmes.

Au terme de ses recherches, K. Rose ne retient que la *Lettre 47*¹⁰⁴ : *But it is clear enough that Petronius intentionally echoed Ep. 47, and thus we have a terminus post of, say, mid-63 A.D. for the Cena. It is unfortunate that we do not know when Ep. 47 was published, or available for Petronius and his audience...* — « Mais il est assez clair que Pétrone a intentionnellement fait écho à l'*Ép.* 47, et nous avons donc un *terminus post*, disons, du milieu de l'an 63 après J.-C. pour la *Cena*. Il est regrettable que nous ne sachions pas quand la *Lettre 47* fut publiée ou disponible pour Pétrone et son public... » (p. 74).

En d'autres mots : le passage du *Satyricon* *et serui homines sunt* (LXXI. 1) fait écho à la *Lettre 47* : *Serui sunt. Immo homines*, ce qui fournit pour la *Cena* un *terminus post* vers le milieu de 63. Or on ne peut dater la *Lettre 47*. Cela n'empêche pourtant pas K. Rose de conclure : *At least, we have some confirmation of the argument from Petronius' use of Seneca, that the later chapters of the Satyricon were written after April 65 A.D.* — « Au moins, nous avons une certaine confirmation de l'argument de l'utilisation de Sénèque par Petronius, selon lequel les chapitres ultérieurs du *Satyricon* ont été écrits après avril 65 après J.-C.¹⁰⁵ »

Que Pétrone « fasse écho » à la *Lettre 47* de Sénèque est une évidence, mais il est naïf d'en conclure que la *Lettre 47* et le *Satyricon* sont contemporains. En effet, une allusion, une imitation ou une parodie n'impliquent pas une proximité temporelle, elles supposent seulement la

¹⁰² On notera incidemment l'importance de la vraisemblance dans l'argumentaire de la doxa.

¹⁰³ P. Veyne, *Sénèque. Une introduction*, Éd. Tallandier, Paris, 2007, p. 241.

¹⁰⁴ La *Lettre 47* de Sénèque est celle où Sénèque écrit : *Serui sunt. Immo homines* dont on retrouve l'écho dans le *Satyricon* : *et serui homines sunt* (LXXI. 1).

¹⁰⁵ Sénèque est mort le 12 avril 65.

connaissance de l'original. Si en 2026, un convive en retard lance : « Bon appétit ! messieurs !... Ô ministres intègres ! », on ne déduira pas qu'il sort de la première de Ruy Blas¹⁰⁶ en 1838. Il est plus vraisemblable qu'il a lu la pièce et qu'il plaisante.

Rose s'est délibérément enfermé dans le *circulus vitiosus* qu'il a lui-même créé. Il s'est condamné à rechercher des concordances chronologiques, là où il faudrait envisager un décalage temporel entre deux auteurs qui traitent des mêmes thèmes (dans le cas précis dans des registres différents). Quand Proust (1871—1922) pastiche¹⁰⁷ Saint-Simon (1675-1755) en lui faisant raconter l'« affaire Lemoine » (1904), qui peut imaginer qu'ils sont contemporains ? L'imitation transcende les siècles. K. Rose n'a pas imaginé un instant que Pétrone pouvait être postérieur à Sénèque.

IV. En résumé

Selon la doxa, le *Satiricon* est l'œuvre d'un consul néronien et la *Cena* a lieu dans une *Graeca urbs*, plus précisément dans une ville portuaire de la côte tyrrhénienne campanienne. Tout converge dans ce sens : la langue de la *Cena* est le parler des basses classes campaniennes, la Campanie est une région de *latifundia* céréaliers...

Les nombreuses similitudes entre le consul néronien Pétrone et l'auteur du *Satiricon* sont telles que l'identité entre les deux personnes est hautement probable. L'appartenance de l'auteur au cercle des intimes du Prince peut seule expliquer la connaissance qu'il a de Néron. Le *Satiricon* fut écrit pour l'amusement du cercle restreint des amis du Prince. L'expression tacitéenne *elegantiae arbiter* est un titre honorifique que des générations d'auteurs ont perpétué. Le consul suffect ne peut être que T. Petronius Niger que l'on a appelé Arbiter. S'il n'y a pas de consul T. Petronius Arbiter, c'est parce qu'Arbiter n'est pas un *cognomen*.

Cette machine ne résiste pourtant pas à la critique : ni la *Graeca urbs*, ni Pouzzoles, ni la Campanie, ni les témoignages, ni le « titre honorifique » d'*Elegantiae Arbiter*, ni les points de contact, ni ... ni ... Le mythe du Pétrone

¹⁰⁶ Acte III, Scène 2.

¹⁰⁷ Les *Pastiches* furent publiés en 1919.

néronien enraciné dans les dictionnaires et dans les traités de littérature latine est dissipé. On empruntera au néerlandais sa façon de qualifier une hypothèse sans fondement : *uit de lucht gegrepen*, l'image étant celle de la main qui se referme brusquement sur de l'air.

V. En conclusion

La doxa est une forgerie fondée sur un présupposé : la *Graeca urbs* où se déroule la *Cena* est une ville portuaire du littoral tyrrhénien campanien. Ce dogme une fois posé, les biais de confirmation s'enchaînent et le confortent. La *Cena* devient alors un récit insipide, auquel des exégèses audacieuses vont essayer de donner chair¹⁰⁸. Mais Pétrone n'est pas Lycophron, il écrivait pour ses contemporains sans se soucier vraiment des érudits à venir. La doxa est une croyance. Ses zéloteurs sont des doctrinaires. Tout argumentaire est superflu. Le verbe est performatif. Un fait n'est pas un fait. Ses adeptes sont entrés dans l'ère post-factuelle avec 450 ans d'avance sur les réseaux sociaux, domaine par excellence de la post-vérité. Il est temps que la doxa, si elle le peut, sorte de son entre-soi et se dépouille de son omphalotrie. Car il n'y a rien de flatteur dans ce que disait Montesquieu : « Il y a des choses que tout le monde dit, parce qu'elles ont été dites une fois¹⁰⁹ ? »

¹⁰⁸ Cf. La plus *aboutie* d'entre elles est sans doute celle de Fl. Dupont pour qui la *Cena* est une *resucée* dégradée du *Banquet* de Platon : Trimalchion est Socrate, c'est un schizophrène qui « ... réussit à donner à manger, comme Héliogabale le fera, un Phoenix à ses invités... » Cf. Florence Dupont, *Le plaisir et la loi, Du Banquet de Platon au Satiricon*, Paris, 2002, pp. 85, 181, 109. Pauvre Pétrone !

¹⁰⁹ Montesquieu, *Causes de la grandeur des Romains*, chap. iv.